

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 10 juillet 2023

Date de convocation : 04/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230710-D2023\_05\_045-DE



Délibération N° 2023/05/045

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	22
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : DON COMMUNES SINISTREES – SEISME  
EN CHARENTE-MARITIME

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, WATTEBLED Stéphane pouvoir à DAVID Claudia, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre, Le MENI Nadège pouvoir à BOTON Monique, GUERIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Secrétaire de séance : BERTOT Jacques

Suite au séisme qui a touché le département le 16 juin, il est proposé le versement d'une aide exceptionnelle pour un montant de 500 euros. Pour mémoire, la petite commune de La Laigne (479 habitants) est gravement sinistrée par le séisme lui-même et la dizaine de répliques qui ont suivi : 135 bâtiments publics et privés, selon la préfecture, ont été abîmés voire quasiment détruits, et 170 personnes doivent être relogées, parce que leur maison a été classée « rouge » ou « noire ». Murs fissurés ou tombés, cheminées effondrées, toits démolis : les dégâts sont impressionnants. Sur l'ensemble de la zone touchée, la préfecture a recensé plus de 520 habitations abîmées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur cette proposition de 500 euros.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

